

Que signifierait cette mention spéciale que l'on trouve *pour la première fois*, tant dans les actes plus haut cités que dans l'édit royal de 1598, d'une île réputée inculte, DESGARNIE DE HAVRE ET DIFFAMÉE DE NAUFRAGES,<sup>1</sup> suivant la description de Jean de Laët ?

A quel propos le roi aurait-il ORDONNÉ au marquis de La Roche DE DESCENDRE SUR L'ILE DE SABLE, s'il n'avait pas eu une raison toute particulière pour lui donner cet ordre ?

Enfin, quelles marchandises pouvait-on s'attendre à trouver sur cette île, si on ne l'avait pas su habitée ?<sup>2</sup>

On ne trouva que onze ou douze survivants des cinquante misérables qui avaient été laissés sur l'île de Sable, quand on alla pour les délivrer.

Cette réduction considérable d'un groupe d'hommes qu'on avait dû naturellement choisir PARMI LES PLUS VIGOUREUX, pendant un laps de temps relativement assez court, si mes calculs sont exacts,<sup>3</sup> ne peut s'expliquer que par les raisons qu'en donne Lescarbot : "Cependant — dit-il — ces gens demeurent cinq ans<sup>4</sup> dégradés en la dite isle, SE MUTINENT " ET COUPENT LA GORGE L'UN À L'AUTRE, tant le nombre se raccourcit de jour en jour."<sup>5</sup>

La misère et les privations qu'ils eurent à subir, quoique pénibles, ne semblent pas avoir été suffisantes pour produire un tel résultat, si on doit croire Champlain, quand il dit : "..... Cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez " furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, et furent contraints de se tenir " comme les renards dans la terre pour n'y avoir ny bois ny pierre en cette isle propres à " bastir, que le débris et fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de la dite isle ; et " vescuient seulement de la chair des bœufs et vaches, qu'ils y trouvèrent en quantité, et " s'y estant sauvez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui s'estoit perdu voulant aller " habiter l'isle du Cap Breton ; et se vestirent de peaux de loups marins, ayant usé leurs " habits et conservèrent les huiles pour leur usage, avec la pescherie de poisson qui est " abondante autour de la dite isle....."<sup>6</sup>

Rien ne prouve que le marquis de La Roche ait été de cette expédition, car son nom n'est pas mentionné au cours du procès qui eut lieu au sujet des effets que le capitaine Chefd'hostel avait extorqués aux malheureux qu'on lui avait donné ordre d'aller délivrer. Il est probable dans tous les cas qu'il n'en fit pas d'autre.

<sup>1</sup> Voici ce qu'en dit le P. de Charlevoix : " A peine l'isle de Sable produit-elle quelques herbes et quelques broussailles et jamais terre ne fut moins propre pour être la demeure des hommes, outre qu'elle est petite et qu'elle n'a point de port." (*Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1, p. 109.)

<sup>2</sup> Il est évident que l'espoir que le marquis de La Roche et Chefd'hostel avaient de trouver des marchandises sur l'île de Sable n'a pas été déçu, car on lit dans *l'Histoire de la Nouvelle-France* de Lescarbot : " Le roy com-manda à Chefd'hostel, Pilote, d'aller recueillir ces pauvres hommes quand il irait aux terres neuves. Ce qu'il fit, " et en trouva douze de reste, auxquels il ne dit point LE COMMANDEMENT QU'IL AVAIT DU ROY, AFIN D'ATTRAPER BON " NOMBRE DE CURS ET DE PEAUX DE LOUPS-MARINS, DONT ILS AVAIENT FAIT RÉSERVE....." (*Histoire de la Nouvelle-France*, édition Tross, seconde partie, page 397.)

<sup>3</sup> De 1588 à 1598.

<sup>4</sup> Ailleurs il dit sept ans, dans sa première édition.

<sup>5</sup> M. le docteur Dionne ne partage pas l'opinion de Lescarbot ; il semble croire, au contraire, que ces gens s'étaient livrés sur leur île à la pratique de toutes les vertus, car il dit : " Leur barbe inculte et les peaux de pho-ques dont ils étaient revêtus pouvaient leur donner une apparence de sauvagerie, mais comme l'habit ne fait pas " le moine, il ne s'ensuit pas qu'ils eussent perdu le moindre degré de civilisation. Au contraire, IL PARAIT PRO-BABLE QU'ILS SE RÉFORMÈRENT AU SEIN DE L'ADVERSITÉ. De criminels qu'ils étaient à leur départ de France, ILS " ÉTAIENT DEVENUS DES GENS PAISIBLES, PLEINS DE BONNES DISPOSITION ET ENFIN MORALISÉS." (*Courrier du Canada* du " 5 novembre 1890.)

<sup>6</sup> *Voyages de la Nouvelle-France*, édition de 1632, pp. 32 et 33.